

BRABANT WALLON

TVCom : « Une plainte à l'encontre de Télé Bruxelles pour éclaircir les choses »

Télé Bruxelles est accessible aux Brabançons via la vidéo à la demande (VOD), ce que dénonce TVCom en déposant plainte auprès du CSA.

● **Cristel JOIRIS**

« **C'**est peut-être, pour certains, une tem-
pête dans un verre
d'eau mais le point doit être sou-
levé, voilà pourquoi nous dépo-
sons plainte auprès du CSA. »
Directeur de TVCom, la
principale télévision du Bra-
bant wallon, Max Zimmer-
mann s'étonne de l'arrivée
de la chaîne régionale
bruxelloise, Télé Bruxelles,
via la vidéo à la demande
(VOD) de Belgacom TV. « Une
arrivée qui remonte à il y a

deux ans », précise Haroun
Fénaux, porte-parole de Bel-
gacom TV.

Les clients de la chaîne ont
donc l'opportunité de regar-
der gratuitement le journal
de Télé Bruxelles depuis le
Brabant wallon (et de par-
tout ailleurs en Wallonie).
Non de manière directe mais
via la VOD. Et ce n'est pas
tout. D'autres magazines
sont aussi ponctuellement
diffusés via le canal 10 du dé-
codeur Belgacom. « Pour moi,
cette manière de procéder est
une forme de contournement du
décret de la Fédération Wal-
lonie-Bruxelles », regrette Max
Zimmermann.

Un décret qui impose nor-
malement aux télé locales
de diffuser uniquement sur
leur zone géographique afin
d'éviter toute concurrence
au niveau de la publicité et
de l'audience.

Aucune demande officielle

« Si Télé Bruxelles nous a mon-

trés, depuis quelques années, un
vif intérêt à diffuser ses émis-
sions dans le Brabant wallon,
nous n'avons jamais reçu de de-
mande officielle de leur part,
souligne le directeur de
TVCom. Du moins depuis que
je suis en place. Je n'ai bien sûr
aucune animosité vis-à-vis de
cette chaîne et je serais
d'ailleurs d'accord d'envisager
certaines collaborations. Je re-
grette juste que cette opportu-
nité d'être diffusé ailleurs ne
soit pas offerte à tout le monde »
(lire ci-contre).

Max Zimmermann attend
de ce remous médiatique
« un éclaircissement par rap-
port à un flou juridique » dans
le décret de la Fédération
Wallonie-Bruxelles. « Si le dé-
cret le prévoit, alors nous pour-
rions, toutes les télé commu-
nautaires, être diffusées partout
en Fédération Wallonie-Bruxel-
les via la VOD, ce qui me sem-
blerait plus logique », conclut
Max Zimmermann. ■

CSA : « Ça ouvre un débat »

Le CSA confirme avoir reçu une plainte au
sujet de cette question entre TVCom et
Télé Bruxelles mais sa décision n'est pas
encore arrêtée. « Cette plainte ouvre un débat.
Celui de la réception des services d'une télévision
locale compte tenu des moyens technologiques à sa
disposition en 2014. Le CSA doit interpréter les rè-
gles du décret au regard de ces évolutions. En cas
de distribution via Internet, le décret prévoit toute-
fois qu'aucun accord n'est requis entre TV loca-
les », explique Bernardo Herman, directeur du

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Cette plainte est en cours d'instruction. « Si
la Secrétaire d'instruction estime que cette plainte
est fondée, c'est-à-dire en cas d'infraction aux dis-
positions du décret, dans ce cas elle transmettra un
rapport d'instruction au Collège d'Autorisation et
Contrôle (CAC) qui décidera s'il y a lieu de notifier
ou non des griefs et une sanction éventuelle à la
partie en infraction. »

Une décision qui ne sera pas rendue avant
début septembre. ■ **C. J.**

Belgacom : « TVCom n'a jamais fait la demande »

Suite à la plainte déposée
par TVCom au CSA, Belgacom
ne s'estime pas du tout en
faute. Selon son porte-parole,

Haroun Fénaux, « la diffusion
non-linéaire, c'est-à-dire la
vidéo à la demande, n'est
pas soumise au règlement
du CSA prévu par le décret de
la Fédération Wallonie-
Bruxelles. Il n'y a donc pas de
contre-indication de pouvoir
fonctionner de cette
manière-là. D'ailleurs, les
mêmes conditions sont

ouvertes à tous. Si TVCom
veut que l'on diffuse son
journal à la demande, il doit
nous en faire la demande. »
Plutôt étonné d'apprendre
cela via notre entretien, Max
Zimmermann, le patron de
TVCom s'interroge. « Pourquoi
ne sommes-nous pas
informés ? Pourquoi alors
toutes les chaînes wallonnes

ne se retrouvent-elles pas
dans l'offre à la demande de
Belgacom TV ? »

Bizarre, une fois de plus,
quand on sait que le
président de TVCom, Pierre-
Yves Defosse a lui-même
travaillé au développement
du numérique durant
plusieurs années chez
Belgacom TV. **C. J.**